



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Air France

Question écrite n° 9076

Texte de la question

M. Patrick Roy attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur les revendications liées aux salaires et aux conditions de travail exprimées par les syndicats des personnels navigants commerciaux (PNC, hôtesses et stewards) d'Air France qui appellent à cesser le travail du 25 au 29 octobre. Deux préavis de grève ont été déposés, l'un par la CFDT et la CGT du 26 au 27 octobre, l'autre par la CFTC, FO, Sud, l'UNSA, et le Syndicat national des personnels navigants commerciaux (SNPNC) pour la période du 25 au 29 octobre. Il souhaite connaître sa position sur les revendications de ces organisations syndicales.

Texte de la réponse

L'activité de la compagnie Air France a été marquée à l'automne 2007 par un conflit social significatif des personnels navigants commerciaux. Les revendications portaient pour l'essentiel sur une forte revalorisation salariale et une amélioration des conditions de travail. À la suite de ce conflit, la compagnie a engagé des négociations sur ces deux points avec l'ensemble des organisations syndicales représentant ces salariés, au terme desquelles un accord majoritaire a été signé le 15 avril 2008 par quatre organisations syndicales représentant plus de la moitié d'entre eux. Cet accord, qui a fixé les nouvelles dispositions applicables aux personnels navigants commerciaux de la compagnie pour une période de cinq ans, a créé les conditions d'un climat social plus apaisé.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9076

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 octobre 2007, page 6696

Réponse publiée le : 25 janvier 2011, page 755